Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DEA_26_11_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 novembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Jean-Loup THIVET, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Isabelle STEFANUTTI, François GUET, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT
Gildas HEMERY, pouvoirs
Marie-Pierre GUILCHER, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Christelle DRÉANO, pouvoirs à André GUILLEMOT
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER.

Secrétaire de séance : François GUET

DELIBÉRATION N° DEA-26-11-01

OBJET : Participation au Réseau Rédagieo - création d'une association

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901,

Vu le projet de statuts de l'association Rédagieo,

Vu le projet de convention Rédagieo avec Rennes Métropole,

Depuis 2021, un réseau informel rassemblant des collectivités territoriales et leurs groupements, des acteurs privés de la chaîne de l'aménagement urbain et la communauté scientifique partage des réflexions et des pratiques relatives à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

Ce réseau, dénommé Rédagieo (Réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée des Eaux pluviales du grand Ouest), rassemble à ce jour une douzaine d'établissements publics de coopération intercommunale et s'est doté d'une charte formalisant ses objectifs, sa gouvernance, ses modes d'action et ses principes de financement.

Son portage administratif et financier a été assuré par le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), les membres du réseau ayant alors souhaité ne pas créer de structure nouvelle.

Le 29 mai 2026 a été voté en conseil syndical du PMLB la dissolution du syndicat mixte Pôle Métropolitain Loire Bretagne. Cette décision est motivée par le cadre contraint du fonctionnement d'un syndicat mixte, que les élus ne jugent plus nécessaire pour développer des coopérations entre les métropoles. Cette dissolution sera effective début 2027.

Les membres du réseau Rédagieo, réunis en comité de pilotage le 29 septembre 2026, ont décidé de poursuivre leur coopération et de doter le réseau d'une personnalité juridique propre, sous la forme d'une association déclarée.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DEA_26_11_01-DE

Cette association permettra d'intégrer l'ensemble des acteurs du réseau Rédagieo, tant publics que privés, à la gouvernance, au financement et à l'animation du réseau.

Le calendrier ne permet cependant pas la création effective de l'association avant le courant de l'année 2027. Un portage transitoire de Rédagieo est donc nécessaire entre la dissolution du PMLB et la création de l'association. Afin de garantir la continuité des actions du réseau pendant l'année 2027, Rédagieo sera provisoirement porté par Rennes Métropole dans le cadre d'une convention qui se substitue à la convention précédemment conclue avec le Pôle métropolitain Loire-Bretagne pour la période 2025-2027.

Par conséquent, il vous est demandé d'approuver les statuts de l'association Rédagieo et la convention de coopération avec Rennes Métropole.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 octobre 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADHERER**, en qualité de membre fondateur, le moment venu, à l'association « Réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée des Eaux de l'Ouest » (Rédagieo),
- **APPROUVER** le projet de statuts annexé à la présente délibération,
- **APPROUVER** le projet de convention de portage du réseau Rédagieo par Rennes Métropole pour l'exercice 2027, annexé à la présente délibération, qui emporte résiliation au 31 décembre 2026 de la convention 2025-2027 conclue avec le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne,
- **AUTORISER** la présidente à signer les statuts et la convention, ainsi que tout acte nécessaire à leur exécution et à la création de l'association,
- **DESIGNER** Jean-Loup THIVET comme représentant titulaire aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et au conseil d'administration de l'association, et de l'autoriser à accepter toute fonction au sein du bureau de l'association,
- **DESIGNER** Henri SAVINA comme son suppléant en cas d'absence ou d'empêchement,
- **AUTORISER** le versement à Rennes Métropole de la contribution pour l'année 2027, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires,
- **AUTORISER** le versement de la cotisation à l'association Rédagieo pour le premier exercice, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et de l'approbation des statuts par l'assemblée générale constitutive dans les mêmes termes,
- **DIRE** que les crédits correspondants seront imputés au budget général (au titre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines).

Fait et délibéré le 5 novembre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN





Le secrétaire,
François GUET

